

L'an deux mil quinze, le seize, décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Stéphane PINABEL, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Claude DUPONT, Corinne LAUFER, Conseillers Délégués, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Sighilde LEGOUPIL, Christophe BELZ, Philippe FAUVEL, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Elisabeth DUHOUX.

Absents excusés :

Jean-Pierre LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Le Maire,
Alain DESPLANQUES a donné pouvoir à Delphine JIMENEZ-GRENIER
Gaële LEROUVREUR a donné pouvoir à Thierry TOTAIN
Edwige PERINET.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Madame Delphine JIMENEZ-GRENIER est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Informations :

Arbre de Noël du Personnel Communal : Vendredi 18/12/2015 à 19h00

Vœux de la Commune : 15/01/2016 salle des Douits

22 Janvier 2016 : Vœux de la Communauté de Communes – Pôle Nautique 18h00

Restitution de l'Etude de Dangers : Jeudi 17 décembre 2015 à 9h30.

Reprise de la gestion des panneaux lumineux par la commune

Mise en place de l'élévateur Mairie.

Terrain Rue du Dessous du Bourg – réglé. Appartient dorénavant à la Commune.

Sortie du Bulletin Municipal avant la fin de l'année

Animations de Noël (commerçants) :

- Marché de Barneville Samedi 19 : arrivée du Père Noël à 10h00 – Animations pour les enfants
- Barneville-Plage : Arrivée du Père Noël : vers 15-16h00 le Samedi 19/12
- Carteret : Arrivée du Père Noël vers 15-16h00 Dimanche 20/12
- Pendant toutes les vacances scolaires : Jeux en bois dans le local de l'ancienne Ecole de Voile : Ouvert à tous.

Monsieur Le Maire demande le retrait du point N°9 : Mise à disposition de personnel à l'office Municipal des Sports Nautiques. Ce point sera inscrit au prochain Conseil, quelques points doivent encore être étudiés et l'inscription d'une question diverse relative à l'approbation des travaux de rénovation du château d'eau de Carteret et à la demande de subvention correspondante.

ORDRE DU JOUR

Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal à Monsieur Le Maire :

Monsieur Le Maire fait part de décision prise concernant des emprunts :

Décision n°23.2015 : réalisation d'un emprunt de 100 000€ auprès de la Banque Postale pour les travaux de réfection du quai d'armement – Taux fixe 1.46% sur 10 ans – Remboursement trimestriel – amortissement constant du capital –

Décision n° 24.2015 : réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Postale pour les travaux d'investissement 2015 de la Commune, d'un montant de 350 000€ - Taux fixe : 1.85% - Remboursement trimestriel – Amortissement constant du capital.

Il informe que la Banque Postale devient un nouveau partenaire financier pour la commune. Les taux proposés sont très attractifs.

Il rappelle qu'au budget primitif 2015, plus d'un million d'euros étaient prévus sur l'article emprunt.

Un emprunt de 300 000€ réalisé en fin d'année 2014 et versé en 2015 était nécessaire pour rembourser le prêt relais dans le cadre des travaux d'urgence de confortement du boulevard Maritime et les 350 000€ objets de la présente décision viendront couvrir une partie des investissements réalisés en 2015, et le déficit antérieur cumulé devrait sensiblement diminuer.

Claudine LEMARDELE demande pourquoi les travaux de confortement du quai d'armement ne sont pas pris en charge par le Conseil Départemental, propriétaire de l'ouvrage portuaire ? Monsieur Le Maire lui répond que le Département prend en charge 50% de ces travaux pour lesquels il a assuré la maîtrise d'ouvrage.

Il rappelle que dans l'acte de concession, les travaux d'entretien, sont prévus à la charge du concessionnaire, donc du port, c'est donc une bonne chose que la prise en charge soit réduite à 50% pour le budget portuaire, qui lui, reçoit l'intégralité des recettes de fonctionnement des ports.

Il profite de cette remarque pour rappeler que le budget portuaire, en l'état actuel, avec les recettes qu'il encaisse pour ses 400 anneaux (plaisance et échouage) ne peut faire face à toutes les provisions nécessaires pour un entretien parfait de l'ouvrage. Il faudrait que ce port puisse disposer de 3 à 400 anneaux supplémentaires pour présenter un budget confortable. Et il espère beaucoup, à ce titre, du projet d'extension par la mise en eau du Chenal.

David LEGOUET demande où en est le projet ?

Monsieur Le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Portuaire, le Conseil Départemental, très intéressé par le projet, a fait une présentation sommaire des principaux points de cette extension.

Deux études ont été réalisées et sont très positives, une étude environnementale et une étude hydro sédimentaire.

Les élections et la loi NOTRe avec les enjeux des transferts de compétences entre le Département et la Région ont quelque peu retardé l'avancée du projet, mais il semble que les Ports (hors Cherbourg) resteraient compétence départementale, et le projet devrait être soumis sous peu à l'Assemblée Départementale. Ensuite commencera la procédure administrative, la mise en œuvre pourrait être vers 2019.

La communication sur ce dossier devrait se faire auprès de la population de Barneville-Carteret, par les élus du Conseil Départemental après leur vote.

Toujours au sujet du Port, Monsieur le Maire a participé le 15 décembre à la réunion du CLUPP et il est ravi d'annoncer l'élection des nouveaux représentants au conseil portuaire qui sont pour les titulaires, Messieurs BLANCHETON, DE SAINT DENIS, POT et GOUPILLOT et pour les suppléants : Messieurs PEZET, BAZIRE, LECHEVALLIER et LEGALLAIS.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2015 :

Il est proposé une hausse de 1.7% sur les tarifs eau et assainissement applicables pour la période de facturation du 1^{er} Juillet 2015 au 30 Juin 2016.

Le prix au m3 passe de 1.1397 à 1.1591€ et l'assainissement de 0.5128€ à 0.5215€ (prix sans l'abonnement ni les taxes pollutions...)

Elisabeth DUHOUX demande en quoi se justifie cette hausse, elle rappelle que l'an passé elle avait voté contre, car elle estimait ne pas avoir eu de réponse satisfaisante.

Monsieur Le Maire l'informe que des travaux importants vont être à réaliser sur le château de Carteret et par la suite sur celui de Barneville et qu'il faudra bien les financer. D'autre part, des travaux obligatoires auront lieu au niveau des systèmes anti intrusion sur l'accès à ces deux réservoirs.

De plus, il faut toujours assurer l'entretien des canalisations. Jean-Louis REVERT précise que depuis quelques années, les consommations sont en baisse, entraînant donc moins de recettes, mais les travaux d'entretien sont toujours nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs eau et assainissement sur la Commune, sont les moins élevés sur tout le canton, notamment parce que ce sont deux services municipaux en régie et pour l'eau, la commune dispose d'un captage, Lâche Poulain, elle achète moins d'eau aux syndicats extérieurs. C'est la raison première pour laquelle il ne souhaite pas anticiper le transfert de ces compétences à la Communauté de Communes, car, lorsque ce transfert sera effectif, cela se traduira par une hausse du prix au m3 pour les habitants de Barneville-Carteret, afin d'unifier les tarifs sur l'ensemble de la Communauté.

Il précise cependant que cette hausse devrait être lissée sur plusieurs années.

David LEGOUET intervient pour une présentation des travaux du SDEAU et soumet la proposition que les responsables du SDEAU puissent venir expliquer aux élus de la Commune, les conséquences et les modalités du transfert de la compétence « eau » dans le cadre de la Loi NOTRe. Monsieur le Maire accepte cette proposition. Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide la hausse proposée de 1.7%.

TARIFS PORTUAIRES 2016

Le Conseil Portuaire, réuni le 9 Novembre dernier a émis un avis favorable à la hausse de 2% sur l'ensemble des tarifs portuaires pour l'année 2016. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette hausse.

Chaque Conseiller a reçu les propositions de tarifs pour l'année 2016.

Monsieur Le Maire rappelle ses propos du début de séance par lesquels il expliquait les difficultés de ce budget pour dégager suffisamment de ressources pour assurer les travaux d'entretien et dégager des provisions suffisantes pour anticiper de gros travaux.

Cette année la porte du bassin de plaisance a été réparée avec la mise en place d'un batardeau, chaque année, le coût du désensablement grève les autres possibilités d'entretien...

La peinture des balises du port est estimée à 80 000€. Le budget devient difficile à équilibrer, cependant, pour la première fois en 2015, depuis de nombreuses années, les dépenses ont diminué.

Il précise que les tarifs pratiqués à Barneville-Carteret ne sont pas les plus chers des Ports du Département, mais restent relativement élevés. Il faudrait trouver une solution pour harmoniser l'ensemble des tarifs entre les ports et aussi pour les mêmes types de navires.

Elisabeth DUHOUX demande si pour la consommation d'électricité, chaque emplacement dispose d'un compteur ? Il lui est répondu par la négative, chaque ponton dispose d'un tableau et la facturation est forfaitaire.

David LEGOUET demande si le Port arrive à encaisser les sommes dues par tous les bateaux, notamment ceux qui arrivent tard le soir ? Monsieur Le Maire tient à préciser qu'il a enquêté et les rumeurs qui laissent à penser qu'il y aurait des passes droites, sont infondées.

Il termine enfin en précisant que les tarifs ne doivent pas sembler si élevés puisque la liste d'attente, consultable par quiconque, est très longue (14 ans environ).

Thierry TOTAIN fait remarquer que cette liste est rendue publique, tout comme la liste d'attente des cabines de bains, que lui n'avait jamais pu obtenir auparavant...

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la hausse de 2% applicable aux tarifs portuaires 2016.

CHOIX DES COMPAGNIES D'ASSURANCES, APRES CONSULTATION

Les contrats d'assurances pour la Commune et pour le Port arrivent à échéance le 31 Décembre 2015.

Les résultats de la consultation ont été analysés et il est proposé le choix de l'assureur pour les 4 ans à venir.

Deux compagnies (AXA et SMACL) ont répondu pour l'ensemble des lots pour la commune
GAN a répondu pour deux lots

Le cahier des charges prévoyait 6 lots :

Dommages aux Biens

Responsabilité Civile

Flotte Automobile

Assurances Régisseurs de recettes

Atteinte à l'environnement

Protection Juridique

- AXA a répondu à l'ensemble des lots distinctement sauf pour les régisseurs de recettes qui sont inclus dans la Responsabilité civile
- SMACL a répondu à l'ensemble des lots, mais pour les Régisseurs de Recettes et l'atteinte à l'environnement, il est précisé que la Responsabilité Civile englobe ces deux lots.
- GAN n'a répondu que sur les Dommages aux Biens et la Responsabilité Civile.

L'offre d'AXA est conforme au cahier des charges, celle de SMACL également, mais plus générale, AXA répond à chaque ligne du cahier des charges, avec des garanties appliquées aux missions et biens de la commune. LA SMACL détaille ses offres sur un niveau plus général. Les digues ne sont pas couvertes par SMACL, ni par GAN, elles le sont par AXA ; SMACL couvre les expositions pour un risque limité à 5 000€, AXA pour un risque à 60 000€.

AXA amène en plus la proximité. SMACL est un groupe important où les démarches se font exclusivement par voie dématérialisée et par téléphone. Il n'y a pas de référent unique. Mais c'est une information car cela ne figurait pas au cahier des charges.

Pour la Protection Juridique, nous notons une prise en charge par litige à 52 000€ pour AXA et 25 000€ pour SMACL. Quoi qu'il en soit, il convient de prendre le même assureur pour la Responsabilité civile et pour la Protection Juridique.

Au vu des résultats et des notes attribuées, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la Compagnie Axa pour l'ensemble des lots sur la consultation pour la Commune

Le choix réside sur l'offre sans franchise ou avec Franchise.

Avec Franchise de 500^e montant 24 490.37,

Avec Franchise de 300€ montant 24 770.37

Montant sans franchise 27 070.37

Rappel coût 2015 : 31 289€

Et de retenir l'offre de GUIAN pour les assurances du Port. (montant 21 505€ annuel) avec la possibilité de retenir l'offre supplémentaire proposée par CFDP pour la protection juridique pour un montant supplémentaire de 386.57€TTC, GUIAN n'assurant la Protection Juridique que sur le lot Responsabilité Civile.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, au vu des sinistres déclarés au cours des dernières années qui portent souvent sur de petits montants, le Conseil décide de retenir l'offre d'AXA dans son ensemble sans franchise.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2015, les assurances ont coûté plus de 31 000€, avec une franchise de 500€ par sinistre pour les véhicules. La consultation a apporté une économie certaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide également l'offre présentée par GUIAN pour les assurances du Port.

Au sujet des litiges en cours, Monsieur le Maire informe le Conseil que le recours porté par les camping-caristes a été rejeté en appel et qu'ils sont condamnés à verser 1 500€ à la commune, en plus de la condamnation de 2 000€, versée lors du premier jugement.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION « RESORPTION DES FRICHES EN BASSE-NORMANDIE » avec l'Etablissement Public Foncier de de Normandie pour une étude sur le hangar de la Gare :

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Louis REVERT et Annick MARIE qui sont à l'origine de ce dossier. Monsieur REVERT fait un bref résumé de sa rencontre avec les responsables de l'EPN qui lui ont indiqué la possibilité d'obtenir des subventions pour le bâtiment du hangar de la zone de la Gare.

Annick MARIE informe qu'il n'y a eu que cinq constructions de ce genre en France et que celui de Carteret est le seul « toujours debout ».

Cependant, il convient de savoir dans quel état il est, avant d'envisager quoi que ce soit sur ce bâtiment.

La Commission du Patrimoine apporte un souhait particulier sur le maintien de ce bâtiment et sa restauration.

Monsieur Le Maire explique donc que dans le cadre d'une convention Région/EPF, l'EPF cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches, à la demande des Collectivités Locales.

La demande a été présentée à L'EPF pour un financement des études de faisabilités et les diagnostics nécessaires à la préparation des travaux de reconversion de la Halle Ferroviaire, Avenue de la République dans le but d'aménager un espace orienté vers des activités touristiques et/ou commerciales.

Missions :

- Diagnostic de pollution des socles,
- Diagnostic structurel du bâtiment
- Etude de faisabilité permettant de définir les orientations des usages futurs et d'obtenir une première estimation du coût des travaux de reconversion du bâtiment.

Financement :

L'Enveloppe maximum allouée pour les études est de 45 000€HT, 54 000€ TTC

Montant réparti ainsi

- Région Basse-Normandie : 35% du montant HT, 15 750€ (18 900€ TTC)
- EPF Basse-Normandie : 45% du montant HT, 20 250€ (24 300€TTC)
- Collectivité : 9 000€HT, (10 800€TTC.)

La collectivité devra inscrire la totalité de la somme (54 000€) en dépenses et 43 200€ en recettes.

Monsieur Le Maire précise évidemment que la somme de 45 000€ est un plafond, il n'envisage pas un instant que le montant des études pour le hangar atteigne cette somme.

Quoi qu'il en soit, si les études le démontrent, des travaux pourront être envisagés et seront également financés dans les mêmes proportions.

A une question d'Annick MARIE au sujet de ce qui est stocké à l'intérieur, Thierry TOTAIN indique que le tri a été fait. Il rappelle également qu'en l'attente, le hangar a été mis à disposition pour stockage à la Neire Maove et à Tolet Général (ainsi que pour des réparations en ce qui concerne Tolet Général).

Claudine LEMARDELE demande quel projet est proposé sur ce hangar. Il lui est répondu que pour l'instant aucun projet n'est prévu et que vu le zonage au PLU, mis à part cette mise à disposition temporaire, rien n'est envisageable sans modification du PLU.

Ce, à quoi Claude DUPONT répond que si, comme les services de l'Etat le préconisent, il convient d'étudier un aménagement global de la zone, cela sera très long.

Jean-Louis REVERT précise que la commission travaille avec le Cabinet PLANIS sur ce sujet et que dans le cadre de la modification du PLU restreinte à l'utilisation des deux bâtiments, cela pourrait aller relativement vite.

Quoi qu'il en soit, vu les conditions financières proposées, il convient de réaliser les études dans un premier temps.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention présentée.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS 2015.

Il convient, avant la clôture des comptes pour l'année 2015 d'ajuster certaines lignes des budgets.

Le budget Assainissement nécessite un ajustement pour pouvoir régler la facture de la SAUR, à savoir :

Compte 6221 : + 29 313.81

Compte 7065 : + 29 313.81 (compte facturation)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

REMBOURSEMENT DE FRAIS AUPRES DE COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR DIVERS SINISTRES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder au règlement du montant d'une franchise d'assurance dans un sinistre et au montant des dommages dans un autre sinistre :

L'un à la MACIF, pour M. MICHEL d'un montant de 500€

Et l'autre à GROUPAMA pour Monsieur CHENEL, le montant des dommages étant inférieur au montant de la Franchise, il convient de régler la somme de 254.87€ à la Compagnie.

AVIS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA 3CI

En 2014, la Communauté de Communes ainsi que ses communes membres ont décidé d'instaurer, à compter du 1^{er} Janvier 2015, la Fiscalité Professionnelle Unique.

A la suite de cette décision, une commission a été créée pour évaluer les charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation. Le délégué de la Commune de Barneville-Carteret siégeant à cette commission est Jean-Pierre LAURENT.

Le rapport a été transmis à chaque Conseiller Municipal qui a pu en prendre connaissance.

Monsieur Le Maire rappelle que le montant fixé en 2014 était de 258 108€, il a donc été mis à jour après les travaux de la Commission et il est fixé pour l'année à venir à 268 853.00€.

Toutes explications entendues, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport présenté.

DECLASSEMENT DE MATERIEL TECHNIQUE :

Monsieur le Maire informe qu'en raison du changement du mode de fleurissement de la Commune, certaines jardinières ont été supprimées. La Commune de Sainte Mère Eglise était intéressée pour les acheter.

Il convient de déclasser ce matériel et d'autoriser Monsieur le Maire à le vendre (7 jardinières à 50€ et 14 au prix de 100€), soit un total de 1 750.00€. Accord à l'unanimité.

Thierry TOTAIN informe qu'il a accompagné les agents du service espace verts, avec André MARION à la cérémonie de remise des prix du fleurissement au Conseil Départemental et que la commune a remporté le prix Vivaces.

Il précise que l'an prochain la Commune postulera pour obtenir la première « Fleur ».

Approbation de l'Avant Projet pour les travaux de rénovation du Château de Carteret et demande de subvention :

Les travaux envisagés sur le budget du service des eaux pour l'année 2016 concernent la rénovation du château d'eau de Carteret. L'Agence de l'eau subventionne les travaux sur les réservoirs. Afin de présenter un dossier à l'Agence, le Maître d'œuvre, le Cabinet SIBEO Ingénierie a rédigé un Avant-Projet Sommaire pour un montant estimatif de travaux à 220 000€HT

Il est proposé de valider cet APS et d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau.

Les travaux sont estimés à 220 000€. Chaque conseiller a reçu l'avant-projet et a pu prendre connaissance du détail de cette somme.

Sur ce montant, **126 315€ sont éligibles à une subvention Agence de l'Eau** d'un montant de 20%, soit 25 263€ et à 30% d'un prêt à taux 0, soit 37 894.95€.

Il est précisé qu'il y aura également des équipements d'Anti Intrusion et sondes de niveau :

Réservoir de Carteret :	4 000.00€HT	}	12 500.00€HT
Station de reprise :	4 500.00€HT		
Réservoir de Barneville :	4 000.00€HT		

Au sujet du château d'eau de Carteret, Thierry TOTAIN précise qu'il possède une double cuve qui permet de le purger en deux fois.

Il propose une visite de ce bâtiment et de l'ensemble des biens communaux aux membres du Conseil Municipal qui sont très intéressés. Une visite sera programmée au printemps.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal approuve l'APS présenté et autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Monsieur le Maire fait remarquer que les travaux seront programmés si le budget le permet en 2016, sinon ce sera pour 2017, mais il convient de déposer la demande de subvention dès à présent.

La parole est donnée aux Conseillers Municipaux :

Annick MARIE informe que lors de la dernière commission du Patrimoine, cette dernière a demandé à être informée des propositions de vente de certains biens appartenant à la commune, elle a pris pour exemple la décision sur l'aliénation du Chemin Rural n°9 dit des Landes pour lequel la Commission présentait un intérêt pour les randonnées.

Monsieur Le Maire n'est pas opposé à informer la Commission des projets d'aliénation, mais il rappelle que le Conseil Municipal restera seul décisionnaire en la matière.

David LEGOUET interroge Annie POISSON sur la mise en place du « livret de bonne conduite » qui a été distribué ce jour aux enfants qui déjeunent au restaurant scolaire.

Annie POISSON lui répond que lorsqu'elle a pris ses fonctions d'adjointe aux affaires scolaires, elle a été interpellée par la responsable de la Cantine sur des problèmes d'indiscipline et d'incivilité de certains enfants envers le personnel. Elle s'est donc rendue sur place et a en effet remarqué des incivilités de la part des enfants, contraignant le personnel à hausser la voix, cela engendre notamment beaucoup de bruit.

Elle a donc regardé ce qui se passe ailleurs et a adapté ce livret qui a été présenté au personnel ainsi qu'au Conseil d'Ecole qui l'a approuvé. Il est en essai jusqu'à une prochaine réunion du Conseil d'école.

Avant de clore la séance à 22h05, Monsieur Le Maire souhaite à chacun de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le Maire,
Pierre GEHANNE,

